Programme de formation

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES LIES AUX SOINS

MAINTIEN DES ACQUIS ET DES COMPETENCES AFGSU 2

Mise à jour 04/2022

Réf PRSO04A

Les formations FGSU ont été mises en place par le Ministère en charge de la Santé, afin que les personnels des structures médico-sociales débutent les premiers soins, le temps que les secours médicaux arrivent sur les lieux. Ces formations de soins, et non de secourisme, sont réparties en 2 niveaux : AFGSU 1 destinée au personnel non soignant et AFGSU 2 destinée au personnel soignant. Le certificat délivré à l'issue de la formation initiale est valide quatre ans. Le maintien des acquis et des compétences (MAC) est donc obligatoire avant la fin de cette période.

Compétence(s) visée(s)

❖ Prendre en charge une urgence à caractère médical en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale (pour le personnel soignant).

Objectifs de la formation

- Réactualiser les connaissances acquises au cours de la formation initiale AFGSU 2 ;
- Actualiser ses connaissances relatives à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.
- Réagir et gérer efficacement une urgence vitale et une urgence potentielle.
- Respecter les règles d'hygiène et de protection face à un risque infectieux.
- Renforcer les compétences utiliser les techniques non invasives en lien avec les recommandations médicales françaises de bonnes pratiques.
- Utiliser le matériel adapté à l'urgence médicale identifiée.
- Renforcer ses compétences dans le respect des règles d'hygiène et de protection.

Contenu révisé

1. La prise en charge des Urgences Vitales

- L'inconscience
- L'arrêt cardiaque
- L'utilisation des appareils non invasifs
- L'obstruction aigue des voies aériennes
- L'hémorragie externe

2. La prise en charge des Urgences Potentielles

- Les malaises
- Le traumatisme osseux ou cutané
- Le matériel d'immobilisation
- L'enlèvement d'un casque intégral
- Les relevages et brancardages
- Les brûlures

3. Les risques collectifs

- Les règles élémentaires d'hygiène
- Les risques NRBC et l'activation des annexes NRBC
- La participation aux plans sanitaires, plans de secours, plans blancs

4. Mises en situation d'intervention :

- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une Réanimation Cardio-Pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique.
- Arrêter une hémorragie externe.
- Effectuer un relevage et un brancardage.
- Identifier les signes de gravité d'un malaise et effectuer les gestes adéquats.
- Identifier les signes de gravité d'un traumatisme cutané et/ou osseux et effectuer les gestes adéquats.

Recyclage AFGSU 2 : 1 jour à prévoir tous les 4 ans

IMPORTANT : Les personnels soignant et non soignant ne peuvent être formés lors d'une même session de formation AFGSU (initiale et recyclage)

Public
Le personnel de santé **soignant**

Pré-requis :
Détenir un certificat AFGSU 2 valide (inférieur à 4 ans)

Durée
1 jour, soit 7h

Formateur(trice) pressenti(e)
Formateur(trice) diplômé(e) FOAFGSU et habilité(e) par le CESU

Nombre de participants (intra)
De 2 à 12 personnes maximum

Matériel nécessaire
Amené par le formateur

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :

- Etude des expériences vécues par les participants.
- Mises en situation et exercices pratiques
- Diaporama (Transmis après la formation)
- Ordinateur et vidéoprojecteur

Modalités et délai d'accès

- En intra : de 1 à 3 mois en moyenne (nous contacter)
- En inter : de 1 à 6 mois en moyenne (nous contacter)

TARIF

- En intra : Nous contacter pour obtenir un devis personnalisé
- En Inter : à partir de 490€ nets de taxe

Besoin d'un conseil ? d'une information ? d'un devis ?
Vous êtes en situation de handicap ?
Contactez-nous

06.09.08.02.20
contact@cjformation.com
www.cjformation.com

Carine ANCIAUX
Présidente
Référente pédagogique et handicap

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

Avant
- Questionnaire de positionnement
- Tour de table de recueil des attentes

Pendant
- Evaluations formatives régulières par le formateur
- Evaluation sommative des connaissances à chaud
- Evaluation sommative de la qualité de la formation à chaud
- Délivrance d'une attestation FGSU par le CESU valide 4 ans

Après
- Bilan téléphonique avec le client
- Bilan téléphonique avec le formateur
- Evaluation du transfert des acquis et mesure d'impact (de 1 à 3 mois)

« Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle ».